



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 18 décembre 2025

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Clère, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Sallées, La Bathie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montalieu, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancharine, Quirque, Rognac, Saint-Hilaire-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénod, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillars, Césarches, Chavins, Chéry-Côtesnoz, Crest-Voland, Essert-sous-Bigier, Flumet, Frantemer, Gilly-sur-Nôtre, Grévy-sous-Mont, Grignon, Hauterive, Les Sotterets, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillat, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quessy, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-en-Saboye, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Vérennes-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Gens du voyage – Terrains familiaux – Tarification 2026 – Avenant à la convention d’occupation

Rapporteur : M. le Président

Vu la délibération n° 7 du 1^{er} février 2024 approuvant le montant des loyers par emplacement pour les terrains familiaux d'Albertville, Ugine, La Bâthie et Tours en Savoie,

Vu la délibération n° 18 du 26 septembre 2024 approuvant le montant du loyer pour le terrain du terrain familial de Grignon et autorisant la signature du contrat d’occupation pour la période allant de la date de prise de compétence par Arlysère jusqu’au terme du marché, entre les occupants, le gestionnaire des terrains familiaux et Arlysère,

Considérant qu'un marché public pour la « gestion des structures d'accueil des gens du voyage sur le territoire d'Arlysère » a été notifié le 7 mars 2024 avec une date de début des prestations au 21 mars 2024 à Saint Nabor Service pour une durée d'un an, renouvelable une fois,

Considérant que celui-ci arrive à échéance le 20 mars 2026 et qu'une nouvelle consultation va être lancée pour la gestion de ces structures d'accueil des gens du voyage pour une durée d'un an, renouvelable une fois,

Considérant que les contrats d'occupation entre Saint Nabor Service, l'occupant et Arlysère arrivent à échéance au 20 mars 2026,

Considérant que le gestionnaire titulaire du marché assure les missions de gestion et de coordination des terrains familiaux (informations et relation avec les usagers, administrative et comptable, gestion, coordination, planification, réalisation et vérification des opérations d'entretien courantes et périodiques sur les terrains),

Il convient, pour les terrains familiaux de Tours en Savoie, La Bâthie, Ugine, Albertville de :

- confirmer le prix des redevances des terrains familiaux pour 2026 à savoir : 50 € mensuel + 10 € de charges (gestion, ordures ménagères, hors abonnements individuels d'eau et d'électricité) par emplacement
- retenir le dernier indice de référence des loyers (IRL) connu pour déterminer dès le 01/01/2027 les augmentations de loyers : IRL du 3^{ème} trimestre 2025 arrêté à 145.77
- autoriser la signature d'un nouveau contrat d’occupation tripartite entre le gestionnaire qui sera retenu à l'issue de la consultation, l'occupant du terrains familial et Arlysère pour la période allant de la date de la notification du nouveau marché jusqu’au terme de celui-ci.

Le projet est joint en annexe.

Pour mémoire, la convention d'occupation à établir pour le terrain familial de Grignon aura lieu conformément à la délibération n° 18 du 26 septembre 2024 approuvant le montant du loyer, pour la période allant de la date de prise de compétence par Arlysère jusqu’au terme du marché, entre les occupants, le gestionnaire des terrains familiaux et Arlysère.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *confirme le montant des loyers par emplacement pour les terrains familiaux d'Albertville, La Bâthie, Tours en Savoie et Ugine ;*
- *retient le dernier indice de référence des loyers pour la mise en place de l'augmentation annuelle des loyers ;*
- *autorise la signature des contrats d'occupation pour la période allant de la date de notification du nouveau marché, jusqu'au terme de celui-ci, entre les occupants, le gestionnaire des terrains familiaux retenu et Arlysère ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant et tout acte afférent à ce dossier.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

